

LISTES DES PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR CONSTITUER LE DOSSIER DE PROMOTION INTERNE

Pour les pièces justificatives obligatoires, assurez-vous de joindre :

PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES	
CRITERES	JUSTIFICATIFS
Valeur Professionnelle	Le Compte Rendu de l'Entretien Professionnel de l'année N-1 + Compléter Obligatoirement la page 3 du dossier d'inscription
Formation obligatoire de Professionnalisation	Attestation de formation ou de dispenses délivrées par le CNFPT
Responsabilité Particulière au titre de l'Article 15 du décret n°2008-512 du 29.05.2008	Arrêté de NBI

Pour les pièces justificatives permettant l'attribution de points LDG, assurez-vous de transmettre :

CRITERES	JUSTIFICATIFS
Date Réussite EXAMEN PROF	Attestation de réussite à l'examen professionnel
Le compte rendu de l'entretien professionnel (CREP)	Le Compte Rendu de l'Entretien Professionnel de l'année N-1 + Compléter obligatoirement la page 3 du dossier d'inscription
Encadrement direct	Fiche de poste de l'agent détaillant le niveau d'encadrement exercé sur le poste + Organigramme + Arrêté de NBI
Capacité à + Expertise	
Suivi de formation : dans les 5 dernières années en lien avec le métier (hors prépa concours)	Attestations de formation
Préparation suivie et terminée au cours des 10 dernières années Concours et Examen Professionnel pour le Cadre d'emplois Visé	Attestation(s) de suivi et relevé(s) de présence délivré(s) par l'autorité organisatrice de la prépa
Concours obtenu dans la carrière Examen professionnel obtenu dans la carrière	Attestation de réussite au concours et/ou de l'examen professionnel ou un arrêté permettant d'en justifier l'obtention
Engagement citoyen	Copie de la déclaration à la caisse des dépôts et consignations en référence *à l'article D5151-14 - Code du travail pour les activités de bénévolat Copie de l'acte d'engagement (contrat ou arrêté) pour : le service civique, les activités en tant que réserviste, les activités de maître d'apprentissage et l'activité de sapeur-pompier volontaire
Assistant/conseiller de prévention	Arrêté de nomination ou lettre de cadrage
Mandat Syndical	Arrêté de décharge d'activités de services (total ou partiel)
Participation à une instance représentative (CAP, CT, CCP..)	Arrêté fixant la composition de l'instance
Le diplôme ou VAE	Copie des diplômes (en cas de diplôme spécifique, justifier le niveau de l'homologation)
Ancienneté hors FP	Attestation ou certificat employeur précisant les périodes
Ancienneté de service (toutes FP et tout statut confondus)	État des services (modèle joint au dossier d'inscription à compléter)

Ancienneté dans le cadre d'emplois actuel	Arrêté de nomination dans le cadre d'emplois
Ancienneté sur le dernier grade au moins égale à 1 an et inférieure à 3 ans	Arrêté de nomination dans le grade

En l'absence de ces pièces justificatives, aucun point ne sera attribué.